

DÉCLARATION DU CONSEIL MILITAIRE

Tchadiennes, Tchadiens

Fidèle au serment fait à la Nation et au peuple Tchadien, le Maréchal du Tchad, Président de la République, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées, IDRIS DEBY ITNO vient de donner son dernier souffle en défendant l'intégrité territoriale sur le champ de bataille.

C'est avec une profonde amertume que nous annonçons au peuple tchadien le décès, ce mardi 20 avril 2021, du Maréchal du Tchad, IDRIS DEBY ITNO, des suites de ses blessures au front. Ce douloureux évènement intervient le jour de la proclamation des résultats provisoires de la CENI qui plébiscitent le Maréchal du Tchad à la magistrature suprême au premier tour de l'élection présidentielle.

En effet, le Maréchal du Tchad IDRIS DEBY ITNO, comme il le fait chaque fois que les institutions républicaines sont gravement menacées, a pris la tête des opérations lors du combat héroïque mené contre les hordes terroristes venus de la Libye. Il a été blessé au cours des accrochages et a rendu l'âme une fois rapatrié à N'Djamena.

Nous présentons nos sincères condoléances au peuple tchadien, à sa famille biologique et politique ainsi qu'à tous ceux qui, en Afrique et dans le monde, ont une admiration et un attachement pour ce Grand Homme d'État. Qu'Allah le Tout Puissant l'accueille dans son vaste paradis.

Si tous les êtres humains sont appelés à mourir, le décès du Maréchal du Tchad IDRIS DEBY ITNO, a une profonde signification pour le Tchad et l'Afrique toute entière pour ses multiples engagements au service du panafricanisme et de la Paix.

Face à cette situation hautement préoccupante, le peuple tchadien doit montrer son attachement à la paix, à la stabilité et à la cohésion nationale qui sont des valeurs sacrées pour le Maréchal du Tchad.

A cet égard, un Conseil Militaire de Transition (CMT) est mis en place pour assurer la défense de notre cher pays dans cette situation de guerre contre le terrorisme et les forces du mal afin d'assurer la continuité de l'Etat. Aussi, les mesures suivantes sont-elles prises à partir de ce jour :

- Le Conseil Militaire de Transition garantit l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale, l'unité nationale, le respect des traités et accords internationaux et assure la transition pour une durée de 18 Mois ;
- Un deuil national de 14 jours est décrété sur toute l'étendue du territoire ;
- Les drapeaux sont mis en berne et des obsèques nationales seront organisées ;
- L'Assemblée Nationale et le Gouvernement sont dissouts ;
- Une charte de transition sera promulguée par le Président du Conseil Militaire de Transition ;
- Un couvre-feu allant de 18 heures à 5 heures du matin est instauré sur toute l'étendue du territoire national ;
- Les frontières terrestres et aériennes sont fermées jusqu'à nouvel ordre ;
- Un Gouvernement de Transition sera mis en place ;

- De nouvelles institutions Républicaines seront mises en place à l'issue de la transition par l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes suivant l'esprit du sacrifice pour lequel le Maréchal du Tchad s'est battu durant toute sa vie jusqu'à son dernier souffle ;
- Un appel au dialogue et à la paix est lancé à tous les tchadiens de l'intérieur comme de l'extérieur pour continuer à construire ensemble le Tchad.

Le Conseil Militaire de Transition rassure le peuple tchadien que toutes les dispositions sont prises pour garantir la paix, la sécurité et l'ordre républicain.

Vive la République.

Vive le Tchad.

POUR LE CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION,

LE PRESIDENT

LE GENERAL DE CORPS D'ARMEES

MAHAMAT IDRIS DEBY